

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 12 - 15 mai 1998

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

**Point 8 de l'ordre du
jour**

PROJET D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES - YÉMEN 5771.01

Aide alimentaire aux réfugiés somalis

Durée du projet	Douze mois (janvier - décembre 1998)
Nombre de bénéficiaires (chiffre de planification)	10 000 (hébergés dans un camp de réfugiés)
Coût des produits alimentaires pour le PAM	552 000 dollars
Coût total pour le PAM	1 230 500 dollars
Coût total pour le HCR	2 093 700 dollars

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/98/8-C/3
25 mars 1998
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional p.i.: P. Bourgeois tel.: 6513-2725

Coordonnateur de programmes: P. Turnbull tel.: 6513-2800

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



1. Les troubles civils qui ébranlent la Somalie depuis 1991 ont provoqué un exode massif de réfugiés vers les pays avoisinants, notamment le Yémen. Le HCR estime que 65 000 Somalis et 40 000 Somalis d'origine yéménite ont fui au Yémen. Le PAM apporte une aide alimentaire depuis 1992. Depuis, la plupart des réfugiés sont devenus autonomes. Les camps comptent actuellement moins de 10 000 personnes; la situation actuelle en Somalie ne laisse toutefois pas prévoir de rapatriement massif dans un avenir proche.
2. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants: a) couvrir les besoins nutritionnels de base des réfugiés somalis dans les camps au Yémen; b) contribuer à satisfaire les besoins alimentaires des groupes les plus vulnérables, en veillant à réduire au minimum la malnutrition, parmi les réfugiés vivant dans des bidonvilles; c) contribuer à accroître le degré d'autonomie et à améliorer les conditions de vie des femmes dans les camps, en apportant un appui à la formation professionnelle, dans l'attente d'une solution durable; d) encourager les enfants des réfugiés somalis à fréquenter l'école en leur fournissant des repas dans les centres scolaires; et e) encourager la mise en oeuvre d'activités vivres-contre-travail, le cas échéant. Les rations alimentaires représentent un appui nutritionnel direct pour qui ne peut satisfaire ses besoins alimentaires minimums.
3. Le gouvernement a mis des camps à disposition des réfugiés. Actuellement, il n'existe qu'un seul camp, situé à Al Gaheen, dans le gouvernorat d'Abyan; il s'agit d'une installation temporaire, en attendant que soit prêt le nouveau camp d'Al-Kharaz, en cours d'aménagement.
4. Dans le camp, les vivres du PAM sont distribués tous les mois sous forme de rations sèches aux chefs de familles; une ration individuelle fournit environ 2 000 calories. Les denrées de base (farine de blé, légumineuses, huile et sucre) sont fournies par le PAM et les aliments d'appoint (légumes, lait, compléments vitaminiques) par le HCR. La distribution des vivres dans le camp, dont la responsabilité incombe au HCR, est gérée par une ONG locale, Partner for Development (PAD).
5. Deux comités de réfugiés assurent une communication périodique avec les bénéficiaires: le Comité des sages, qui compte neuf membres, dont une femme; et le Comité des femmes, également composé de neuf membres. Les femmes perçoivent elles-mêmes leur ration alimentaire. Le HCR a recensé de nombreuses femmes réfugiées chefs de familles. Le Comité des femmes supervise la distribution des vivres et les femmes réfugiées mesurent les rations et les distribuent aux titulaires de bons d'alimentation. Le PAM et le HCR recensent la population du camp tous les six mois. Actuellement, celui-ci compte 8 000 réfugiés, dont 48 pour cent sont des femmes.
6. Le PAD gère le camp; à ce titre il fournit des abris, de l'eau, et des services d'hygiène et de santé; il gère également les distributions alimentaires et les activités rémunératrices. Le PAM dispose d'un surveillant à Aden pour aider à résoudre les problèmes alimentaires concernant les réfugiés.
7. Au titre de la présente IPR, le PAM devra engager en 1998 2 315 tonnes de produits alimentaires, pour un coût d'environ 1,2 million de dollars; le coût annuel pour le HCR est approximativement de deux millions de dollars.

